

CHARTRE DES ACTIVITES ET DISCIPLINES DE LA C.N.E.A.C

PREAMBULE

La Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles (CNEAC) représente et gère les différentes disciplines d'activité sportive canine et humaine pratiquées par des personnes de tout âge dans un cadre associatif, amical et compétitif. Elle se doit de défendre les valeurs qu'elle représente et qui sont notamment les suivantes :

- **La fraternité** : l'activité canine unit les humains dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions ou leurs croyances. Elle est école de tolérance, de solidarité.
- **La solidarité** : l'esprit d'équipe est une composante essentielle de l'activité canine. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre.
- **La loyauté** : les disciplines gérées par la CNEAC sont des activités définies par des règlements. Le respect absolu de ces règles est la condition de l'égalité des chances entre les compétiteurs.
- **Le respect** : il convient d'essayer non seulement d'être un bon compétiteur, respectueux de la règle, du juge, de l'adversaire et des chiens, mais encore de rester modeste dans la victoire et sans rancœur dans la défaite.
- **La fête** : les disciplines gérées par la CNEAC sont aussi des fêtes collectives. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à une même collectivité, les émotions partagées sont sources d'une vraie joie. Il serait d'autant plus dommage de gâcher la fête par des comportements déplacés ou déviants.

Toutes les personnes participant à un événement organisé sous l'égide de la Société Centrale Canine (SCC)/ CNEAC, qu'elles soient licenciées, intervenantes de stage, élèves-juges, juges, commissaires, examinateurs, directeurs de

course ... sont dépositaires des valeurs dont les disciplines sont porteuses, et sont responsables, individuellement et collectivement, de leur défense et de leur promotion.

1. Généralités

1.1 Pratique des disciplines en concours ou assimilé, formation, stages CAESC, Pass ou autre événement :

Toute personne désirant pratiquer ou participer doit être titulaire d'une licence délivrée par la SCC via la CNEAC.

1.2 Attribution et/ou renouvellement des licences :

Les conditions d'attribution ou de renouvellement des licences, réservées aux membres d'une association affiliée directement ou indirectement à la SCC, sont subordonnées à l'engagement du licencié à respecter les règlements, conditions et modalités de la cynophilie française et la présente charte.

1.3 Principes fondamentaux à respecter et à promouvoir :

La pratique de ces disciplines implique le respect des règlements, conditions et modalités élaborés par la SCC ou la CNEAC.

1.3.1 Obligations concernant les règlements, conditions et modalités :

Connaître les règlements, conditions et modalités et s'y conformer est l'une des devoirs fondamentaux de chaque club et de chaque personne licenciée.

1.3.2 Comportements répréhensibles :

Tout manquement individuel ou collectif aux règlements, conditions et modalités ou tout contournement de l'esprit de la discipline

Toute insulte envers les autres pratiquants, les juges, l'équipe d'organisation, les officiels ou toute personne présente lors de l'événement,

Tout manquement au devoir de réserve dans des déclarations publiques, sur les réseaux sociaux sur des groupes tout public,

Toute agression, verbale ou morale

Toute forme de dopage ou incitation au dopage de la personne (liste des produits interdits [2024list final fr 22 september 2023.pdf](#)),

Toute forme de dopage ou incitation au dopage du chien (liste des produits interdits [2024list final fr 22 september 2023.pdf](#)),

Toute forme de consommation de produits illicites (drogue),

Toute forme de consommation excessive d'alcool,

Toute tricherie ou incitation à tricher,

Toute brutalité envers un animal,

sont à bannir et peuvent faire l'objet :

- d'un rapport et d'une saisine du conseil de discipline de la SCC.
- d'un rapport au président du club de l'adhérent licencié et au président de la territoriale d'affiliation. Ils peuvent entendre les personnes et éventuellement prendre des décisions concernant les adhérents et les licenciés ;
- d'un signalement à la DDPP (services vétérinaires) dont dépend l'adhérent licencié dans le cas où un ou plusieurs chiens seraient concernés par un manquement au règlement, conditions et modalités de l'activité ou un mauvais traitement de l'animal.

2. Cas particuliers des événements sous dépendance directe de la SCC/CNEAC

Le respect du site, des bénévoles et des consignes locales est impératif sous peine d'exclusion de l'événement.

En cas de blessure du chien ou d'état général ne permettant pas la poursuite des épreuves, le juge interdit la poursuite des autres épreuves.

Les postulants aux sélectifs et les participants aux événements retenus sont tenus :

- De montrer un esprit sportif exemplaire, aussi bien sur le terrain qu'en dehors (notamment sur les réseaux sociaux...) ;
- De faire preuve de générosité, d'abnégation, d'humilité et de respect mutuel afin que l'équipe des sélectionnés puisse être soudée dans l'effort et solidaire dans sa recherche d'excellence sportive.

Ils s'engagent à :

- respecter l'intégrité physique et mentale des chiens en toute circonstance. Aucun mauvais geste, ni mauvais traitement pendant ou en dehors des compétitions n'est toléré ;
- agir dans le respect absolu du bien-être animal ;
- respecter le matériel, le personnel et l'environnement des infrastructures mis à disposition pour les compétitions de sélection, les entraînements et les compétitions internationales (y compris l'hébergement) ;
- respecter les juges et leurs décisions, suivre les directives et les consignes des organisateurs et du coach national (ou capitaine);
- respecter les règlements, les bénévoles de l'organisation et le public ;
- respecter les valeurs de solidarité, de loyauté, de partage, de respect, d'entraide et de cohésion.

Les membres de l'équipe de France s'engagent :

- à fournir les documents demandés dans les conditions particulières ou autres documents ;
- à respecter cette charte pendant toute la durée de la manifestation internationale, pendant les temps de compétition, de convivialité et d'entraînement ;
- à porter la tenue officielle de l'équipe de France lors des défilés, épreuves et remises des prix lors des manifestations internationales.

Tout postulant, tout participant, tout sélectionné qui manquerait à ces principes s'expose à des sanctions.

La décision quant aux sanctions incombe au Président de la CNEAC, en concertation avec le responsable du groupe de travail concerné.

Les sanctions possibles sont :

- Avertissement
- Exclusion d'un événement ou d'un sélectif
- Exclusion des événements ou des sélectifs de l'année en cours voire de l'année suivante
- Exclusion de l'équipe de France pour l'année en cours voire l'année suivante

NOM

Prénom

Parapher chaque page de la charte

Mention manuscrite à transcrire

J'ai pris connaissance des conditions des sélectifs, de cette charte des activités et des disciplines de la CNEAC. Je m'engage à les respecter sous peine de sanctions. Je m'engage à vérifier que les papiers du chien sont en règle pour passer la frontière en cas de qualification

Fait-le (date) :

A :

Signature (obligatoire), (pour un mineur, joindre l'autorisation parentale)

Autorisation de reproduction et de représentation de photographies:

(Personne photographiée et/ou filmée – Droit à l'image – Droit au nom)

J'accorde à la société Centrale Canine, représentée par son Président ou ses représentants, la permission de publier toutes les photographies ou images prises de moi lors des épreuves de sélection, finales nationales et manifestations internationales. En conséquence de quoi, j'autorise la SCC à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou films pris dans le cadre de ces événements.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou films susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits, et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés à la présente.

J'accepte que mes informations personnelles soient introduites dans un fichier dont la gestion et le traitement des données sont assurés par la SCC/CNEAC. L'objectif est de fournir le meilleur service possible, notamment de tenir un registre et d'améliorer les informations et les services.

J'autorise l'utilisation des photographies ou vidéos dans lesquelles j'apparais individuellement ou en groupe pendant chaque jour de compétition et après, afin qu'elles puissent apparaître sur les réseaux sociaux, le site web et les autres médias de la SCC/CNEAC et ce sans limite de temps

J'autorise l'utilisation des informations personnelles et canines sur tout support aux fins du bon déroulement de la compétition(inscriptions, ordre de départ, résultat des compétitions).

Fait le (date) :

Signature (obligatoire) précédée de la mention 'Lu et approuvé'

(pour un mineur, joindre l'autorisation parentale)